



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 24 novembre à vingt heures trente,
Les membres du Conseil Municipal légalement
convoqués se sont réunis, en séance publique,
sous la présidence de Patrick RALLET, Adjoint au
Maire en l'absence de Ghislaine HAUETER,
Maire de FRENEUSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	27
Présents	20
Votants	23

Etaient présents :

MM. Cédric BURGNIES, Jessica CHIKHI, Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandra ERARD, Sandrine FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Renaud LAVARENNE, Luc LEFEVRE, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain PARMENTIER, Vincent RADET, Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

MM. Filipe LOPES a donné pouvoir à Vincent RADET, Betty PILARCZYK a donné pouvoir à Mireille ROUSSEAU, Maëva ROBIN a donné pouvoir à Sandrine FRAYSSE.

Absents excusés :

MM. Ghislaine HAUETER, Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe RENTE.

Monsieur Adrien LESEC a été élu secrétaire de séance.

OBJET :

**ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION DE
COOPERATIVE SCOLAIRE
DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
PAUL ELUARD POUR LA
CLASSE DE DECOUVERTE
A LA NEIGE 2022-2023**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL ELUARD POUR LA
CLASSE DE DECOUVERTE A LA NEIGE 2022/2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des commissions « affaires scolaires, enfance et jeunesse » et « finances, marchés publics et subventions » en date du 03 novembre 2022,

Considérant le projet d'organisation de classe de découverte à la neige en janvier 2023 de l'école élémentaire Paul Eluard, pour 53 élèves de 2 classes de CM2 dont 1 de CM1/CM2, aux Contamines Montjoie (Haute Savoie),

Considérant le budget prévisionnel de ce projet est de 550 € par élève,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} :

D'attribuer une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul Eluard d'un montant de 9 920 € afin de soutenir l'organisation de classe de découverte à la neige de l'école élémentaire Paul Eluard pour 53 élèves de 2 classes de CM2 dont 1 de CM1/CM2 au Contamines Montjoie (Haute Savoie).

Article 2 :

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2022, section de fonctionnement, article 6574.

Article 3 :

De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Freneuse le 25 novembre 2022

Acte exécutoire

Le Maire,



Ghislaine HAUETER